



# AVIS AU PUBLIC

## COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM <sup>(1)</sup>	DÉC <sup>(2)</sup>	ITM <sup>(3)</sup>	ENV <sup>(4)</sup>	COM <sup>(5)</sup>	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
3/2026/0132	09.06.26	X			X		PROXIMUS Luxembourg SA	Cessation d'activités d'installations radioélectriques 3/2003/0131	95, Rue des Bruyères à Howald	24.06.26	09.07.26
3A/2026/0075/166	15.04.26	X		X			VILLE DE Luxembourg	Exploitation de festival de la musique Kinnekswiss Loves 2026	29, Avenue de la Porte Neuve à Lux	24.06.26	09.07.26
3A/2026/0096/166	22.05.26		X	X			MINI MAGIC WORLD SARL	Modification d'une crèche Beim Klänge Fuuss	55, rue de Kockelscheuer FE	03.06.26	13.07.26
3/2026/0059/179	09.06.26		X	X			POST GROUP	Exploitation d'une installation de production de froid	483, Route de Thionville à Alzingen	09.06.26	19.07.26
3B/2026/0002	09.06.26		X		X		GROSSDELD PAP SA SICAV_RAIF	Chantier d'excavation dans la roche et autre	Boulevard F.W.Raiffeisen Luxembourg	17.06.26	27.07.26
3/2026/0059	10.06.26		X		X		POST GROUP	Exploitation d'une installation de production de froid	483, Route de Thionville à Alzingen	17.06.26	27.07.26
1/2024/0627/RG2	09.06.26		X		X		IKO REAL ESTATE SCA	Recours gracieux 1/2024/0627/RG	15, Bvd. Des Scillas à Howald	17.06.26	27.07.26
1/2025/0494/184	04.06.26		X	X			PANTHERA MEDICAL LUX SARL	Atelier de travail de métaux, stockage de substances et mélanges classés et installations de	4, Rue des Joncs à Howald	17.06.26	27.07.26
3/2026/0057/181	17.06.26		X	X			PROXIMUS Luxembourg SA	Exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe	Section A de Hesperange	24.06.26	03.08.26
1/2026/0150	25.06.26		X		X		MYLAR SPECIALTY FILMS Luxembourg S.A	Modification des conditions de l'autorisation (1/25/0310)	Section B d'Iltzig à Hesperange	01.07.26	10.08.26
1/2026/0151	25.06.26		X		X		MYLAR SPECIALTY FILMS Luxembourg S.A	Modification des conditions de l'autorisation (1/25/0311)	Section B d'Iltzig à Hesperange	01.07.26	10.08.26
3B/2026/0021	24.06.26		X		X		GROSSDELD PAP SA SICAV_RAIF	Chantier d'excavation dans la roche et autre	Boulevard F.W.Raiffeisen Luxembourg	01.07.26	10.08.26
3/2026/0016	25.06.26	X			X		IKO REAL ESTATE SCA	Installation de production de froid	5, Rue des Bruyères à Howald	01.07.26	16.07.26
1/2024/0292/157	25.06.26		X	X			PROPHAC SARL	Stockage de produits pharmaceutiques	4, Rue des Joncs à Howald	01.07.26	10.08.26
1/25/0610	29.06.26	X			X		Grossfeld PAP S.A. Sicav-Raif	Installation de production de froid	Boulevard F.W. Raiffeisen	08.07.26	23.07.26
1/26/0194	07.07.26	X			X		DUPONT DE NEMOURS s.à.r.l	Modification d'une condition de l'autorisation (1/05/0368)	Section B d'Iltzig	08.07.26	23.07.26
3/26/0132	07.07.26		X		X		PROXIMUS Luxembourg SA	Cessation d'activités d'installations radioélectriques (3/03/0131)	95, Rue des Bruyères à Howald	08.07.26	17.08.26
3/26/0006	08.07.26		X		X		Grossfeld PAP S.A. Sicav-Raif	Modification des installations de production de froid et de la tour aérorefrigérante (1/24/0191)	Section HoC de Gasperich à Luxembourg	08.07.26	17.08.26
1/26/0194	08.07.26		X		X		DUPONT DE NEMOURS s.à.r.l	Modification d'une condition de l'autorisation (1/05/0368)	Section B d'Iltzig	08.07.26	17.08.26

### DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les établissements des classes 1 et 2, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la maison communale et, de manière bien apparente, à l'emplacement où l'établissement est projeté.

A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de 15 jours au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.

Les établissements des classes 3, 3A et 3B sont soumis à l'autorisation des ministres, sans qu'il y ait lieu de recourir à la procédure d'affichage et publication de la demande d'autorisation.

### NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des décisions en matière d'établissements classés par affichage à la maison communale pendant 40 jours tandis qu'elles ne sont pas affichées à l'emplacement où l'établissement est projeté.

Un recours pourra être introduit devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.



Hesperange, le 09 juillet 2026  
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

Diane ADEHM